

soutenue par le gouvernement devant la haute assemblée, fit écarter la nôtre par la demande de clôture. Ajoutons que la haute assemblée était sous l'impression des faux rapports statistiques, qui furent remis aux membres à la dernière heure, par le gouvernement. Même le Feld Maréchal comte de Molke, qui avait été trompé par cette manœuvre, quitta ostensiblement l'assemblée avant le vote, pour protester contre ce truc indigne.

Ce coup d'état sauvait encore une fois nos adversaires, mais pour la dernière fois ; une interpellation particulière, adressée après la clôture au ministre d'Etat M. de Rœthicher, déjoua les intentions de nos adversaires. Le ministre promit de ne pas laisser au Dr. Struck, président, le soin de nommer les membres de la commission. Celui-ci donna sa démission, ainsi que le Docteur Thilénus, député au Reichstag.

Le règne du despotisme hostile à notre cause : Thilénus au Reichstag et Struck au gouvernement de l'Europe, était ainsi absolument fini.

Par ordonnance du 6 juin 1883 du Reichstag, le rapport confus de Thilénus et Struck fut remis au Chancelier pour exécution.

Deux sessions furent encore perdues pour nous.

Entre temps on continuait à assassiner les petits enfants.

Enfin à la place du Dr. Struck fut nommé comme président du Reichsges-Ambes le Dr. Koch, armé de toutes les attributs d'une autorité d'Etat, après avoir gagné ses éperons par un débat fort inhabile sur la vaccination obligatoire devant la commission des pétitions.

Koch n'avait pas la moindre notion de la variole et de la question de vaccination, mais il se croyait infailible dans cette affaire comme dans celle de la culture des Bacilles, et ne tolérait pas la moindre objection. Les faits contraires à ses convictions personnelles furent repoussés sans le moindre scrupule.

Struck avait cherché à se donner un successeur digne de lui, mais il n'avait pas compté sur notre chancelier de l'empire. Le règne provisoire du Dr. Koch ne fut pas de longue durée. En hauts lieux on jugea bon de nommer président un juriconsulte, le conseiller intime, Kohler, à la place d'un médecin. Mais la nomination des membres de la commission se fit sous l'influence du Dr. Koch : c'est lui qui fixait encore l'ordre du jour et les motions.

Au mois d'octobre 1834, le chancelier de l'empire invita les médecins antivaccinateurs Dr. Betzel à Heilbroun, Dr. Boïng à Uerdingen et Dr. Weber de Cologne à faire partie de la commission, ainsi que le statisticien G. F. Koch de Munich, qui malheureusement mourut peu de temps après.

Dans la commission nos trois amis se virent en présence de 15 créatures de M. Koch qui n'eurent pas honte de produire des documents faussés et de déclarer audacieusement que "après débats, la commission à la presque unanimité a trouvé que la vaccination obligatoire était nécessaire."

Jamais un acte aussi déloyal n'a été posé dans un parlement. Vous me demanderez, comment se sont comportées dans cette question, les facultés de médecine, les sociétés de médecins, et la presse médicale avec la presse quotidienne ? Elles trouvaient cette procédure fort correcte ! Nous autres, antivaccinateurs, nous sommes pour ces gens-là en dehors du droit commun et de la loi.

Or, notons-le bien, l'*Avis* de Hait et Simon de 1857, document qui a servi de base à la loi vaccinale en Allemagne et qui est invoqué comme le Koran des vaccinateurs dans tous les pays où l'on cultive le vaccin pour le malheur de l'humanité,—vaccin qui a tué plus de monde depuis un siècle que toutes les guerres du continent ensemble, n'a pu être discuté, malgré les instances de nos amis. Et cependant l'auteur de cette œuvre qui est un tissu de mensonges et d'erreurs inqualifiables, se trouvait au nombre de la majorité des 15 pour la défendre. Mais ils en sont tous tellement honteux que chaque fois qu'on parlait d'y recourir, ils allaient aux voix pour déclarer que cela n'était pas nécessaire !

Après l'examen de l'*Avis* 1857, qui fut brutalement empêché, il eut fallu, comme le voulaient nos 3 amis de la commission, analyser les listes officielles des cas de variole dans les villes et dans les villages pendant les années d'épidémie. Elles renseignent qu'un million et quelques centaines de mille individus vaccinés ont eu la variole ! Ces témoignages auraient constaté sur l'heure, que la vaccination n'est qu'une flouerie insigne. On le savait parfaitement dans la commission, c'est pour cela que la motion produite par la minorité à cette fin, fut rejetée carrément par la majorité.

L'introduction de la vaccination en